

/DA
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-45 du 23 Février 1996
Portant création d'un Comité de crise.

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE,
/ CHÉF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU Le Décret N° 95-381 du 22 Novembre 1995 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er.- Il est créé un comité de crise, chargé de suivre et de gérer toute situation conflictuelle qui pourrait subvenir à l'occasion de l'élection du Président de la République de Mars 1996.

Article 2.- Le Comité de crise comprend :

- le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale ;
- le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale ;
- le Ministre des Finances ;
- le Ministre Porte-Parole du Gouvernement, Chargé des Relations avec les Institutions ;
- le Ministre de la Culture et des Communications ;
- le Ministre, Secrétaire Général à la Présidence de la République.

Article 3.- Peuvent assister aux réunions du comité :

- le Chef d'Etat-Major des Armées ;
- le Directeur de la Gendarmerie Nationale ;

.../...

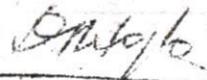
- le Chef d'Etat-Major Particulier du Président de la République ;
- un collaborateur du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale.

Article 4.- La présidence du comité ~~est assurée~~ par le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale, et en cas de nécessité, par le Président de la République.

Article 5.- Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 23 Février 1996

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat, Chargé de la
Coordination de l'Action Gouvernementale et de
la Défense Nationale,


Désiré VIEYRA.-

.../...

Le Ministre de l'Intérieur, de la
Sécurité et de l'Administration Territoriale,



Antoine Alabi GBEGAN.-

Ampliatiions : PR 4 MEDN 4 MISAT 2 PRESIDENT ET MEMBRES 10.